

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 octobre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2008-976-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2008-977-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2008-978-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 OCTOBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 8 octobre 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2008-979-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 18 septembre 2008.
- 

**CE-2008-980-REC RÈGLEMENT PUBLI-SAC**

ATTENDU QU'une des mesures du Plan vert adopté par le Conseil est de mettre à jour la réglementation sur la distribution des dépliants publicitaires de porte en porte (GMR-12);

ATTENDU le projet de règlement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant la distribution d'articles publicitaires;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2008-09-18/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant un règlement sur la distribution d'articles publicitaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif

recommande au Conseil l'adoption du règlement concernant la distribution d'articles publicitaires.

---

**CE-2008-981-REC      VENTE PAR LA VILLE DE TERREBONNE /  
3563308 CANADA INC. / RUE GAGNON /  
SECTEUR LACHENAIE / LEVÉE DE L'OPTION  
D'ACHAT**

ATTENDU QUE le 11 juillet 2005, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorisait la signature d'une entente avec la société 3563308 Canada inc. (M. Arthur Steckler) octroyant une option d'achat d'une durée de trois (3) ans en faveur de la société pour l'acquisition d'une partie de la rue Gagnon, et ce, conformément aux termes de la résolution numéro 448-07-2007 ;

ATTENDU QUE, par une correspondance datée du 2 mai 2007, 3563308 Canada inc. a avisé la Ville de Terrebonne qu'elle désirait exercer l'option octroyée en sa faveur ;

ATTENDU QUE le plan a été déposé officiellement au registre foncier le 11 octobre 2007 et que la partie de la rue Gagnon à être cédée est désormais connue comme étant le lot 4 019 116 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE 3563308 Canada inc. désire désormais acquérir la rue et lever l'option d'achat ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil la vente du lot numéro 4 019 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, en faveur de 3563308 Canada inc. au prix de 376 257\$ le tout suivant l'entente intervenue entre les parties le 13 juillet 2005.

---

**CE-2008-982-REC      BAIL EMPHYTÉOTIQUE / CÉGEP RÉGIONAL  
DE LANAUDIÈRE**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande de l'organisme « Le Cégep Régional de Lanaudière » à Terrebonne, en date du 27 août 2008, pour la cession d'un terrain en bail emphytéotique pour la construction d'un gymnase adjacent au gymnase actuel de la Cité des Sports 1 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil de céder, par bail emphytéotique, pour une durée de quatre-vingt-neuf (99) ans, un terrain à l'organisme « Le Cégep Régional de Lanaudière » à Terrebonne pour la construction d'un gymnase adjacent au gymnase actuel de la Cité des Sports 1, le tout conditionnellement à la signature par les parties d'un protocole conjoint d'échange de services.

Que M. Jacques Blain, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour la confection des plans requis pour la construction de ce bâtiment.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-867-REC soit et est abrogée.

---

**CE-2008-983-DEC      LETTRES / MINISTÈRE DES TRANSPORTS /  
ÉCHANGEUR 640 EST / PLANTATION DE  
CONIFÈRES – ROUTE 337**

ATTENDU la réception à la Ville de Terrebonne d'une lettre datée du 16 septembre 2008 du ministère des Transports concernant un problème de drainage dans le secteur de l'échangeur de l'autoroute 640 est (hôpital) à l'effet que le ministère des Transports a procédé au nettoyage de la conduite située sous la montée des Pionniers, à l'approche est du viaduc de l'autoroute 640 ;

ATTENDU la lettre du 18 septembre 2008 du ministère des Transports relativement à la demande de la Ville de Terrebonne concernant la mise en place d'une rangée d'arbres le long de la route 337, et ce, en même temps que les travaux d'élargissement de la route 337 et que cette lettre mentionne qu'il est impossible, compte tenu de l'emprise de la route, d'accueillir les éléments géométriques proposés pour l'élargissement de la route et de procéder à la plantation d'arbres ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des lettres datées du 16 et du 18 septembre 2008 du ministère des Transports relativement au problème de drainage dans le secteur de l'échangeur de l'autoroute 640 est (hôpital) et de plantation de conifères le long de la route 337 dans le cadre de l'élargissement de cette route.

---

**CE-2008-984-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 422 /  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE  
CERTAINS PARCS DU PROJET DOMAINE DU  
PARC / PARC CENTRAL, PARC NATURE,  
AIRE DE JEUX, ÉCLAIRAGE**

ATTENDU l'approbation de la grille de rue du projet de développement Domaine du Parc ;

ATTENDU QUE le promoteur procédera éventuellement aux travaux d'infrastructures dudit projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de planifier immédiatement la réalisation des travaux d'aménagement des parcs majeurs du projet afin d'être en mesure de bien informer les futurs contribuables des coûts éventuels qu'ils devront assumer ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (422) pour les travaux d'aménagement paysager et l'éclairage du parc central, du parc nature ( zone humide ) et de l'aire de jeux du projet.

---

**CE-2008-985-DEC      VIREMENT DU FONDS DE L'ARBRE**

ATTENDU QUE la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-529-DEC autorisait une avance de 78 575\$ par la réserve pour imprévus pour financer l'achat d'arbres ;

ATTENDU QUE la résolution prévoyait que la réserve pour imprévus serait remboursée par le fonds de l'arbre après le dépôt du rapport financier 2007 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le trésorier à effectuer un virement de la réserve Fonds de l'arbre vers la réserve pour imprévus ;



**CE-2008-988-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) ÉQUIPEMENT  
POUR LA RÉPARATION DE NIDS-DE-POULE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) équipement pour la réparation de nids-de-poule (SOU-2008-78) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 7 octobre 2008 à 11 h 02, à savoir :

Cubex ltée	215 591,25\$
------------	--------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Cubex ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 8 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CUBEX LTÉE** pour l'achat d'un (1) équipement pour la réparation de nids-de-poule, pour un montant de 191 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-989-DEC      SOUMISSION / REMPLACEMENT DU  
SYSTÈME DE RÉGULATION AUTOMATIQUE  
DE LA VENTILATION POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÎLE DES MOULINS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le remplacement du système de régulation automatique de la ventilation pour la bibliothèque de l'Île des Moulins ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

ACCS Control-Tech inc.	21 107,63\$
Contrôles Kebec	25 165,48\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ACCS Control-Tech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 octobre 2008 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ACCS CONTROL-TECH INC.**, datée du 9 octobre 2008, pour le remplacement du système de régulation automatique de la ventilation pour la bibliothèque de l'Île des Moulins, le tout pour un montant de 18 700\$ (taxes en sus) à être pris à même le surplus réservé – rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0295 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-990-REC      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO CE-2008-124-REC / SOU-2007-99 /  
SOUFFLEUSE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-124-REC recommandant au Conseil d'accepter la soumission de **J.A. LARUE INC.**

pour la location/achat d'une souffleuse à neige détachable, en excluant l'échange, pour un montant de 132 848\$ (taxes en sus) (SOU-2007-99) ;

ATTENDU QU'un contrat de financement fut signé avec la compagnie Financement d'équipement G.E. Capital Solutions pour soixante (60) versements de 2 540,72\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un dollar (1\$) ;

ATTENDU la lettre datée du 14 octobre 2008 de la compagne J.A. Larue inc. informant la Ville de Terrebonne que le financement de cet équipement sera fait par la Banque HSBC Canada, division crédit-bail, et ce, aux mêmes conditions et qu'il y a lieu de transférer les paiements à cette société ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'un contrat de financement soit signé avec la Banque HSBC Canada, division crédit-bail, pour soixante (60) versements de 2 540,72\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un dollar (1\$) et que M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer les documents requis, et ce, dans le cadre de la location/achat d'une souffleuse à neige détachable, en excluant l'échange, pour un montant de 132 848\$ (taxes en sus).

Que les résolutions numéros CE-2008-124-REC et 88-02-2008 soient et sont modifiées en conséquence.

---

**CE-2008-991-REC      SOUMISSION / CONSTRUCTION DE  
BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE  
SUR LES RUES FLORENT, PAUL-ÉMILE ET  
DES MÉANDRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur les rues Florent, Paul-Émile et des Méandres ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 septembre 2008, à savoir ;

Maskimo Construction inc.	649 700,04\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	660 547,33\$
Asphalte Desjardins	667 856,32\$
Simard-Beaudry inc.	670 267,83\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	687 122,05\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 septembre 2008 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **MASKIMO CONSTRUCTION INC.** pour la construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur les rues Florent, Paul-Émile et des Méandres, pour un montant de 575 592,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 336. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0301 émis par le trésorier est joint à la présente.

---



ATTENDU QUE des travaux d'éclairage routier sont prévus dans la rue de Plaisance à l'intérieur de l'emprise de rue de la société Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement sont prévus dans la Trans-Terrebonne vers le secteur La Plaine à l'intérieur de l'emprise de la société Hydro-Québec ;

ATTENDU QU'une permission doit être accordée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que M. Jacques Dumas, chef – Planification des infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la permission préparée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2008-995-DEC      CESSIONS DE RUE / 9094-6708 QUÉBEC INC.  
(R.GOYETTE) / PROJET RÉSIDENTIEL  
L'ORÉE DU LAC**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Daoust, chef du service planification et développement urbain à la direction de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 52-176, 54-18, 54-40 et 58-43 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne pour fins de rues, soit le secteur du projet L'Orée du Lac, par la société 9094-6708 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 27 août 2003 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17604 de ses minutes ;
- 2) des lots numéros 52-186, 54-46, 54-50, 58-56 et 58-57 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne pour fins de rues, soit le secteur du projet L'Orée du Lac, par la société 9094-6708 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 27 août 2003 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17835 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2008-996-DEC      CONTRIBUTION / FINS DE PARC EN ARGENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Daoust, chef du service planification et développement urbain à la direction de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 346,93\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la 6<sup>e</sup> Avenue. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Paul Audet, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 15627 de ses minutes ;



- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 231,05\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue des Pins. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 19471 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 7 201,91\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Théberge. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 13808 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 141,57\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la rue Pouliot. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 1325 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 715,80\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la côte de Terrebonne. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 1391 de ses minutes.

---

**CE-2008-997-DEC      TOURNOI DES GRANDS BRÛLÉS / POMPIERS  
DE LA VILLE DE TERREBONNE / SOUTIEN  
FINANCIER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne paie, depuis quelques années, l'inscription d'une équipe de hockey formée de pompiers de Terrebonne dans le but de participer au tournoi des grands brûlés ;

ATTENDU QUE les pompiers de la Ville de Terrebonne ont décidé de recevoir le tournoi de hockey des grands brûlés les 30 avril et 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2009 ;

ATTENDU QUE ces derniers ont déjà réservé la glace auprès des Complexes sportifs de Terrebonne inc. ;

ATTENDU la demande d'aide financière des pompiers de la Ville de Terrebonne dans le cadre de cette activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que les organisateurs du tournoi de hockey des grands brûlés 2009 soient informés par la Direction du loisir et vie communautaire de déposer leur demande dans le cadre du programme de soutien à la réalisation d'événements spéciaux (Volet B – Les événements spéciaux d'envergure supra-locale).

---

**CE-2008-998-REC      POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX  
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX  
OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2007 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Club de gymnastique Viagym<br>303 participants résidents*              | 2 440\$ |
| 2. École de Tae Kwon Do intégral Terrebonne<br>133 participants résidents | 1 330\$ |

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0290 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-999-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h45.

---

---

Président

---

Secrétaire